Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT **N°25METAJPP00745** du 19 Septembre 2025

ARRETE DE CONCERTATION (HORS PLU)

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché au siège le
23 SEP. 2025	23 SEP. 2025	23 SEP. 2025

Direction générale du développement économique
Direction du développement économique
Service foncier et immobilier économique

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Réouverture de la concertation réglementaire du projet d'aménagement du secteur Lissandre sur les communes de Cenon et Lormont

Vu les dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2025-163 du 4 avril 2025, relative à l'ouverture de la concertation réglementaire du projet d'aménagement du secteur Lissandre à Cenon et Lormont,

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00370 du 17 avril 2025, fixant la date de début de la concertation et les modalités de cette même concertation réglementaire,

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00615 du 30 juillet 2025, fixant la date de clôture de la concertation au vendredi 19 septembre 2025,

Considérant que Bordeaux Métropole souhaite engager l'aménagement du secteur de Lissandre sur les communes de Cenon et Lormont,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

Considérant que les modalités de la concertation déjà mises en place par la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 4 avril 2025, et complétées par les arrêtés de Bordeaux Métropole du 17 avril 2025 et du 30 juillet 2025, doivent être de nouveau complétées par arrêté du Président comme le Conseil métropolitain l'a décidé,

Considérant qu'une erreur matérielle a conduit à une prise d'arrêté de clôture au vendredi 19 septembre,

Considérant que la concertation doit se poursuivre au-delà des enjeux et objectifs déjà communiqués, le temps d'élaborer un projet d'aménagement et ainsi laisser le temps au public de présenter de nouvelles observations ou propositions,

Considérant que la concertation est restée ouverte au public entre la date de clôture affichée et la présente décision de réouverture, que ce soit sur le site de la participation de Bordeaux Métropole ou sur les registres papiers mis à disposition du public en mairies de Cenon et de Lormont, ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole au pôle territorial rive droite de Lormont,

Considérant que le public a été informé de l'ouverture de la concertation du projet par un avis publié le mardi 29 avril 2025 dans le journal Sud Ouest, et que cet avis ne mentionnait aucune date de clôture de la concertation,

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 – La concertation, ouverte le mardi 13 mai 2025 et clôturée initialement le vendredi 19 septembre 2025, est réouverte,

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel de ville de Cenon, à l'hôtel de ville de Lormont et à Bordeaux Métropole (pôle territorial rive droite à Lormont),

Article 3 – Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Article 4 – Une copie du présent arrêté sera adressée à Messieurs les Maires de Cenon et de Lormont, et à Monsieur le Vice-président délégué au développement économique et à l'emploi – enseignement supérieur et recherche,

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- D'un recours gracieux adressé à Madame la Présidente, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 22 septembre 2025

Christine Bost
Présidente de Bordeaux Métropole
Maire d'Eysines